

16

MINISTERE DES FINANCES ET  
DES AFFAIRES ECONOMIQUES  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DE LA STATISTIQUE  
\*\*\*\*\*

**CEPED**  
CENTRE FRANÇAIS DE LA POPULATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
15, rue de la Sorbonne de médecine  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE 1970

C O D I F I C A T I O N

I N S T R U C T I O N S

pour les cartes : 1 - 2 - 4 - 5.

## INSTRUCTIONS POUR LA CODIFICATION

Il existe plusieurs types de cartes utilisées pour l'exploitation de l'enquête démographique.

Citons principalement :

- les cartes 1 (32 Colonnes) Supportent l'information recueillie sur DEM.1, lors du premier passage, à l'exclusion du cartouche de la première page.

Il s'agit de données individuelles ; une carte par individu est créée. Les fiches de codification sont établies par ménage car l'identification du ménage et la date d'enquête sont répétitifs pour tous les individus d'un même ménage. (14 premières colonnes).

- les cartes 2 (27 colonnes) Supportent l'information recueillie sur DEM.1 (10 premières colonnes) concernant l'identification et données individuelles des individus arrivés entre le premier et le deuxième passage.

- les cartes 4 (57 colonnes) Supportent l'information recueillie lors du deuxième passage sur les colonnes 18 et plus de DEM.1 et sur DEM.3. Comme sur les cartes 1 et 2 , il existe 14 Colonnes répétitives pour tous les individus d'un même ménage .

- les cartes 5 (35 colonnes) Supportent l'information recueillie sur le cartouche du bas de la première page de DEM. 1.

Le dessin de carte est cette fois organisé par district avec seulement 7 Colonnes répétitives. Il s'agit là d'enregistrer les naissances et décès survenus dans l'année qui précède le premier passage.

D'autres cartes sont en cours d'élaboration pour enregistrer les données figurant sur DEM.2 puis les données du troisième passage.

1°/ - C A R T E S I

Colonne 1 - Inscrire 1.

Colonne 2 Type de carte ; Inscrire 1

Colonne 3 Inscrire le n° de région. 1.Cap-Vert  
2.Casamance  
3.Diourbel  
4.Fleuve  
5.Sénégal-Orient.  
6.Sine-Saloum  
7.Thiès

14 COLONNES

D'IDENTIFICATION

DU  
MENAGE.

Colonne 4 Inscrire le n° de la strate ;

- 1. Strate urbaine
- 2. Strate Semi-Urbaine
- 3. Strate rurale

Colonne 5 à 7 Inscrire N° de district figurant sur la fiche DEM. 1

Colonne 8 à 10 Inscrire le n° du Ménage.

Colonne 11 à 14 Inscrire la date de l'enquête (1er passage).

La colonne 11 pour l'année ; Ici 0 pour 1970.

Les colonnes 12 à 14 pour indiquer le numéro du jour dans l'année.

COLONNES 15 à 17. Inscrire dans l'ordre sans omission ni répétition.

En principe les Enquêteurs ont inscrit et numéroté les personnes dans l'ordre convenable. Il arrive que ce ne soit pas le cas ; il faut alors modifier l'ordre en barrant légèrement le numéro indiqué par l'enquêteur puis en inscrivant à côté le numéro qui figure sur la carte.

L'ordre à respecter est le suivant :

- le C.M.
- Les enfants du C.M. dont la mère est absente
- La première épouse
- Les enfants de la première épouse
- La deuxième épouse
- Les autres parents du C.M.

Une fois terminé le noyau du C.M. , inscrire le N.F. suivant selon les mêmes règles.

- Inscrire enfin les isolés.

Les enfants d'une femme sont à inscrire normalement après la mère lorsque le père est absent.

COLONNES 18 et 19 Noyaux Familiaux.

Numéroter les N.F. en commençant par 00

Si le C.M. est isolé, codifier 99. Le N.F. suivant s'il existe doit être codifié 01 ou 51 selon le cas.

Les isolés sont codifiés : 51, 52 ... Par définition ils ne peuvent constituer de N.F. Il ne doit pas exister deux 51 ou 52... dans un même ménage.

A T T E N T I O N ! les N.F. doivent toujours être en séquence par rapport aux numéros de ligne.

<u>Exemple :</u>	N° L	N.F.	N° L.	N.F.
	001	00	001	00
	002	00	002	00
	003	51	003	01
	004	01	004	01
	005	01	004	51
	MAUVAIS		BON	

COLONNES 20 et 21 - Lien de parenté.

- Le C.M. doit être inscrit 00
- Les chefs de N.F. ont 0 en colonne 20. En colonne 21, inscrire le L.P. attachant le chef de N.F. au C.M. à l'aide du code 2.
- Pour les autres personnes, inscrire le L.P. les attachant à leur chef de N.F. à l'aide du code 3 (combiné lien de parenté)
- Par définition les isolés ne peuvent être rattachés à un chef de N.F. On utilise pour eux les positions du genre 7 x ou 8 x ou 99 à l'exclusion de toute autre.

A T T E N T I O N ! Jamais dans les N.F. ne doit figurer 7, 8 ou 9 en colonne 20.

Jamais un isolé ne doit avoir 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 en colonne 20.

COLONNE 22 - Sexe Code 4

COLONNES 23 à 25 - Code 5.

Il s'agit de l'âge inscrit sur DEM. 1

COLONNE 26 - Situation matrimoniale . Code 6

Célibataire géographique n'est pas une S.M. Si par erreur un enquêteur l'a inscrit comme tel, il faut comprendre que l'individu est marié.

COLONNE 27 Nature de résidence . Code 7

A T T E N T I O N ! la position 9 "indéterminé" ne doit pas être utilisée. Il y a toujours moyen de retrouver la situation à partir des données figurant ailleurs.

COLONNES 28 et 29 Lieu Code 8

Les enquêteurs n'ont pas toujours utilisé les indications : "villages", "commune", etc ... Refresser autant que possible.

COLONNES 30 et 31 Durée Code 9

COLONNE 32 Motif Code 10

Un listing a été établi après le premier passage. Lors de la codification du deuxième passage on procède à une correction du fichier à l'aide de ce listing et des renseignements recueillis au 2ème passage.

Il existe donc deux types d'erreurs :  
les erreurs de codification ou de perfo. décelables par comparaison de DEM. 1 avec le listing.

Les erreurs enregistrées par les enquêteurs lors du deuxième passage. Personnes inscrites par erreur. Omissions. Ces nouvelles données sont inscrites en vert sur les fiches DEM. 1 selon les instructions figurant dans le manuel.

#### COMMENT ENREGISTRER LES CORRECTIONS

/ - Lorsqu'il s'agit d'erreurs portant sur le sexe, l'âge, la S. M. , ou la S.R. d'individus régulièrement inscrits au premier passage en ce qui concerne l'ordre le N.F. et le L.P.

Il suffit de créer une carte 1 pour le seul individu concerné avec l'instruction 1 en colonne 38 clairement indiquée sur la fiche de codification.

Les données convenables doivent bien entendu figurer sur cette carte.

B. - Chaque fois que des erreurs entraînent des modifications dans l'ordre d'inscription, dans la constitution des N.F. ou dans les L.P. , il faut codifier à nouveau le ménage entier.

A T T E N T I O N ! Sur les cartes 1 doivent figurer les données du premier passage. Les changements intervenus entre les deux passages ne doivent pas figurer sur la carte 1 lorsqu'il s'agit d'une évolution mais seulement lorsqu'il s'agit d'une erreur.

EXEMPLE : Un célibataire au 1er passage peut se marier, mais il reste célibataire sur la Carte 1.

Un enquêteur peut avoir corrigé la S.M. d'un individu inscrit par erreur célibataire au 1er passage, il devient alors marié sur la carte I ...

A T T E N T I O N ! les modifications concernant l'âge sont à utiliser avec modération. Sauf en cas de nécessité il ne faut pas inscrire l'âge porté sur DBM. 3.

Il est inutile de porter une modification pour quelques années de différence, mais seulement lorsque cela change radicalement la nature de l'individu.

En effet une mère ou un père doivent avoir un certain âge.

Un bébé de 6 mois est radicalement différent d'un vieillard de 60ans.

#### INSTRUCTIONS PARTICULIERES AUX MODIFICATIONS

En règle générale, il faut numéroter à la fin du district tous les ménages omis lors du premier passage soit à l'enquête soit à la codification.

Il faut nécessairement inscrire une date d'enquête. Lorsqu'il s'agit d'un ménage omis à l'enquête il faut choisir la date moyenne d'enquête du district.

A T T E N T I O N ! la population comptée à part doit être codifiée si cela n'a pas été déjà fait.

2/ - CARTES 2

Pour les personnes qui sont rentrées dans le champ de l'enquête au 2ème passage , il faut établir une fiche d'identification individuelle du type 2.

Il s'agit de personnes inscrites en vert sur DEM.1 mais pour les quelles les colonnes 11 à 17 de DEM. 1 sont restées vides.

On trouve des cartes 2 à la suite de cartes 1 d'un ménage inscrit au premier passage, mais il existe aussi des ménages entiers arrivés au 2ème passage.

Il faut numéroter ces individus à la suite dans les ménages, dans l'ordre où ils se présentent.

Il faut numéroter les nouveaux ménages à la suite des ménages rencontrés au premier passage. Dans le cas où des ménages omis au premier passage ont été ajoutés il faut faire bien attention de ne pas intercaler parmi ceux-ci des ménages rencontrés au 2ème passage mais bien les numéroter à la suite des ménages du premier passage.

COLONNE 1 . Inscrire 1

COLONNE 2 . Type de carte. Inscrire 2

COLONNE 3 . Région . Même instruction que pour la Carte 1

COLONNE 4 . Strate . Même instruction que pour la carte 1

COLONNES 5 à 7 . Numéro de district

COLONNES 8 à 10. Numéro de ménage.

COLONNES 11 à 14 . Date de l'enquête au 2ème passage.

En colonne 11 le dernier chiffre du millésime

En colonnes 12 à 14 le numéro du jour dans l'année considérée.

COLONNES 15 à 17 . Numéro de ligne.

Il n'ya pas cette fois de contrainte quand à la séquence avec les N.F car ceux-ci n'existent pas dans la carte 2. Il y a cependant intérêt dans le cas des nouveaux ménages à rétablir l'ordre des N.F. - COLONNES 18 à 20 Parent.

Le lien de parenté indiqué en COL. 4 de DEM.1 renvoie à une autre personne du ménage : c'est le numéro de ligne de cette personne qu'il faut inscrire en colonne 18 à 20.

Dans le cas des enfants : inscrire le N° de ligne de la mère lorsqu'elle est présente si non le n° de ligne du père , si le père aussi est absent inscrire le n° 001 du C.M. et se conformer à l'instruction indiquée en colonne 21 et 22.

Les isolés sont à rattacher au C.M. lorsque ne figure aucune autre indication.

Pour le chef de ménage (dans le cas des ménages entièrement nouveaux) Inscrire 000

COLONNES 21 et 22 lien de parenté.

A l'aide du Code 3 indiquer les L.P. qui rattache à la personne désignée en colonne 18 à 20.

A T T E N T I O N ! Lorsqu'il s'agit d'un homme qui est l'époux d'une femme codifiée au premier passage : Inscrire 01. Cette position n'existe pas sur les cartes 1.

CAS DES MENAGES ENTIEREMENT NOUVEAUX AU 2EME PASSAGE

Constituer les N.F. et bien repérer les chefs de noyaux.

„Pour le C.M. inscrire 00 (comme au 1er passage)

„Pour les chefs de noyaux : inscrire 0 en colonne 21 et utiliser le code 2 pour indiquer le L.P. avec le C.M.

„Pour les autres personnes utiliser le code 4 pour indiquer le L.P. rattachant la personne à celle désignée en colonne 18 à 20.

COLONNES 23 à 27 . Même méthode que sur les cartes 1 en colonnes 22 à 26.

C A R T E S 4

La Carte 4 supporte les données démographiques et socio-économiques/ <sup>recueillies</sup> lors du deuxième passage sur les fiches DBM. 1 (à partir de la Col. 18) et sur les fiches DBM.3

Il est créé Une carte par individu présent ou absent au 2ème passage, ou au 1er .

A TOUTE CARTE 1 OU 2 DOIT CORRESPONDRE UNE CARTE 4

A TOUTE CARTE 4 DOIT CORRESPONDRE UNE SEULE CARTE 1 OU 2

A T T E N T I O N ! Le numéro de ligne d'un individu figurant sur une carte 1, doit correspondre au numéro du même individu figurant sur la carte 4.

Dans le cas des enfants nés et décédés entre le 1er et le 2ème passage, il faut créer une carte 2 puis Une Carte 4 indiquant la naissance et une autre carte 4 indiquant le décès et portant le même numéro de ligne. C'est le seul cas où à une carte 2 correspondent Deux cartes 4.

COLONNE 1 .Inscrire 1 (préimpression)

COLONNE 2 .Inscrire 4 Type de carte (préimpression)

COLONNES 3 à 10. Identification du ménage . Voir cartes 1 & 2

COLONNES 11 à 14. DATE du 2ème passage. Voir Cartes 2.

COLONNES 15 à 17. Numéro de ligne de la Carte 1 ou 2 correspondante.

COLONNE 18 . Carte d'indentification individuelle. Code 11.

Il faut indiquer ici sur quel type de carte figurent les renseignements de base concernant l'individu.

COLONNES 19 à 22. Sexe et âge au 1er passage.

Il faut répéter ici le sexe et l'âge figurant sur la carte 1 en Colonnes 22 à 25 ou sur la carte 2 en Colonnes 23 à 26.

Ces contrôles servent exclusivement au Contrôle de parité des cartes 1 et 2 avec les cartes 4. Il faut donc ABSOLUMENT répéter l'âge inscrit sur la carte 1 ou 2 de façon exacte, sans tenir compte de DBM.3.

COLONNE 23. Nature de résidence au 2ème passage. Colonne 12 de DBM.1  
Code 12.

S'il s'agit d'un passager disparu : barrer les colonnes suivantes.  
COLONNES 24 à 27 Date de l'évènement. Colonne 19 de DBM. 1.

Le dernier chiffre de millésime suivi du numéro du jour dans l'année.  
S'il s'agit d'un R.P. d'un E. ou d'un I. Inscrire 0000.

COLONNES 28 et 29. Lieu de l'évènement. Colonne 19 de DEM.1- Code 8.

S'il s'agit d'un R.P., d'un E., ou d'un I., Inscrire 00.

COLONNE 30. Motif ou endroit de l'accouchement ou du décès. Colonne 15 de DEM.1 CODE 10 ou 10 bis.

S'il s'agit d'un R.P., d'un E., ou d'un I., Inscrire 0

S'il s'agit d'un R.A., ou d'un Pas., utiliser le Code 10.

S'il s'agit d'une N., ou d'un D., utiliser le Code 10 bis.

Voir sur la fiche de codification en annexe les divers cas possibles de

Les colonnes 31 et suivantes doivent être barrées lorsqu'il s'agit d'un N.<sup>2</sup>  
E., ou d'un D.,

COLONNE 31. Nature de l'estimation de l'âge. Code 13.

Dans les observations de DEM.3 Il y a généralement quelque chose concernant l'estimation de l'âge. Il faut l'utiliser ici à l'aide du Code 13.

Inscrire l'âge en révolu selon le code 5.

COLONNES 35 et 36. Lieu de naissance . Ligne 6 de DEM.3 - Code 8.

COLONNES 37 et 38. Nationalité. Ligne 7 de DEM. 3 - Code 15.

COLONNES 39 et 40. Ethnie. Ligne 8 de DEM. 3 - Code 15.

COLONNES 41 et 42. Religion. Ligne 9 de DEM.3. Code 16.

COLONNE 43 . Langue habituelle. Ligne 10 de DEM, 3. Code 17.

COLONNE 44 . Deuxième langue. Ligne 11 de DEM.3. Code 18.

COLONNE 45 . Autres langues. Ligne 11 de DEM. 3. Code 18 bis.

COLONNES 46&47. Fréquentation scolaire. Ligne 12 de DEM.3. Code 19.

COLONNES 48&49. Niveau d'instruction. Ligne 13 de DEM.3. Code 20

Pour les personnes âgées de moins de 6 ans : barrer toutes les colonnes à partir de 50.

COLONNE 50. Type d'activité. Ligne 14 de DEM.3. Code 21.

COLONNES 51, à 53. Profession. Ligne 15 de DEM. 3. Code 22.

A ne remplir que pour les "occupés" et les "chômeurs déjà", pour les autres, barrer les colonnes suivantes.

COLONNE 54. Situation dans la profession. Ligne 16 de DEM.3. Code 23.

COLONNES 54 à 57. Branche d'activité. Ligne 17 de DEM, 3. Code 24.

C A R T E 5

Une carte de ce type est créée pour chaque ligne ou évènement figurant sur le cartouche de la première page de DEM. 1

COLONNE 1. Inscrire 1

COLONNE 2. Type de carte. Inscrire 5

COLONNES 3 à 7. Identification du district. Voir Cartes 1,2,et 4.

COLONNES 8 à 10. Identification du ménage.

COLONNES 11 à 14. Date du 1er passage.

Inscrire le N° du millésime suivi du jour dans l'année.

COLONNE 15. Nature de l'évènement. Code 25

COLONNE 16 à 18. Parent.

Le lien de parenté renvoie à une personne inscrite à l'intérieur de DEM.1. C'est le numéro de ligne de cette personne qu'il faut inscrire. Là encore pour une naissance il faut inscrire le numéro de la mère si elle est présente si non du père et si le père est absent de toute autre personne indiquée, en dernier recours du C.M.

Si aucune indication ne figure porter 001 le n° du C.M.

COLONNES 19 & 20. Lien de parenté.

A l'aide du Code 3 Indiquer le L.P. qui attache à la personne désignée en colonnes 16 à 18. Utiliser 99 si aucune indication ne figure.

COLONNE 21. Sexe. Code 4

COLONNES 22. à 24. Age

Porter l'âge indiqué sur le cartouche.

COLONNE 25 à 28 . Date de l'évènement.

Même méthode que précédemment.

COLONNE 29. Lieu . Code 10 bis.

COLONNES 30 à 32 . Age du père . Code 5.

Si le père est D.C.D. inscrire 400

COLONNES 33 à 35 . Age de la mère . Code 5.

Si la mère est D.C.D. Inscrire 400

Pour les décès , il faut barrer les COLONNES 30 et suivantes.

REMARQUES GENERALES

Sur les cartes 4 5 , il faut parfois porter des dates d'évènements, or il arrive que les enquêteurs ont indiqué seulement le mois ou l'année.

Si on connaît le mois, on inscrit le 15 du mois considéré

Si on ne connaît que l'année, on inscrit le n° du millésime suivi de 999.